



Société

Les plateformes en ligne facilitent la consommation collaborative Faire du covoiturage, louer un hébergement, vendre un vêtement...

Dans *Insee Première* n° 1851 d'avril 2021, Elvire Demoly, Émilie Pénicaud et Camille Schweitzer (Insee) explorent les résultats de l'enquête Budget de famille 2017 à propos des achats, des ventes, des locations et des échanges gratuits en ligne ⁽¹⁾.

Avec le développement des usages d'Internet, de multiples plateformes numériques ont vu le jour ces dernières années (Leboncoin, Ebay, Airbnb...). Ainsi, les utilisateurs peuvent directement échanger entre eux en ligne. En 2017, 36 % des ménages déclarent avoir acheté, vendu, loué ou échangé gratuitement des biens ou services avec d'autres particuliers au cours des douze derniers mois. En outre, 26 % des ménages ont utilisé des sites d'annonces en ligne pour des échanges payants ou gratuits. Ces pratiques de consommation collaborative « *privilégient le partage et la proximité, favorisent le réemploi, réduisent l'empreinte écologique et permettent de faire des économies ou même de gagner de l'argent* ».

Un tiers des ménages ont eu des échanges payants avec d'autres particuliers : il s'agit le plus souvent d'achats pour 20 % des ménages, de ventes pour 16 % et, plus rarement, de locations pour 8 % d'entre eux. Ces échanges peuvent également se réaliser sans contrepartie financière : « *9 % des ménages ont ainsi troqué, échangé ou proposé à d'autres ménages un bien ou un service gratuitement au cours des douze derniers mois* ».

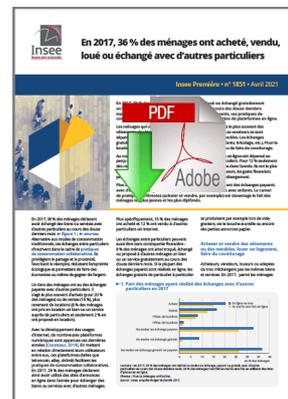
Les utilisateurs n'échangent pas les mêmes biens et services. Toujours selon l'enquête Budget de famille, 25 % ont acheté des vêtements, 24 % des biens ou services culturels (il peut s'agir de livres, CD, DVD, jouets, places de spectacle, etc.), 20 % des meubles et 16 % des véhicules. Cette tendance à recourir au marché de l'occasion pour s'équiper à moindre coût s'est renforcée depuis la crise économique de 2008.

L'achat d'occasion entre particuliers représente 35 % du marché automobile

La location entre particuliers concerne surtout les services de logement ou de transports. En 2017, « *les trois quarts des ménages ayant pris en location un bien ou un service auprès de particuliers via Internet déclarent avoir loué un logement ou une chambre d'un particulier* ». Parmi les ménages ayant mis un bien ou un service en location sur Internet, 72 % ont proposé une place dans leur véhicule dans le cadre d'un covoiturage et en contrepartie d'une contribution financière.

Comme il s'agit de biens de seconde main, les montants générés par les achats et les ventes sont plutôt faibles : « *Le montant annuel cumulé dépasse 1 500 euros pour 9 % des acheteurs en ligne et pour 12 % des vendeurs en ligne à d'autres particuliers* ». Excepté lorsqu'il s'agit des véhicules : le montant annuel des achats ou ventes entre particuliers dépasse alors 3 000 euros dans neuf cas sur dix. L'achat d'occasion entre particuliers représente 35 % du marché automobile.

Les ménages qui commercent avec d'autres et cumulent différentes pratiques de consommation collaborative sont plus diplômés et plus jeunes que l'ensemble des ménages. S'agissant des personnes qui proposent des locations, les gains financiers peuvent être plus importants, notamment pour la location d'hébergement. Si louer des résidences entre particuliers est plus fréquent chez les plus aisés, recourir au covoiturage en tant que passager concerne davantage les jeunes et les personnes vivant seules.



(1) – « En 2017, 36 % des ménages ont acheté, vendu, loué ou échangé avec d'autres particuliers » (4 pages).



Tourisme social et solidaire : une Mayenne peu concernée

Dans une « note de conjoncture » d'avril 2021, la Chambre régionale d'économie sociale et solidaire des Pays de la Loire (Cress) dresse en trois pages un bilan sur le tourisme social et solidaire dans la région, et plus particulièrement sur les activités d'hébergement touristique. Cela représentait environ 250 établissements et un peu plus de 1 300 emplois en 2010.

L'année 2020 a été très difficile pour ce secteur du fait de la crise sanitaire, mais sur une décennie, l'évolution est tout aussi préoccupante avec la perte de près de 300 emplois. La Cress avance notamment comme explication « *le diffi-*

cile maintien du patrimoine (besoin de rénovation, mise aux normes...) », ce qui a pu inciter des propriétaires à vendre.

Entre 2010 et 2020, dans ce secteur de l'hébergement touristique, la Mayenne a perdu 7 établissements (- 25 %). Mathématiquement, on en déduit qu'elle comptait 28 établissements et qu'elle n'en compte plus que 21. En outre, elle a perdu 4 emplois (- 3 %). De la même façon, on peut en déduire qu'elle en compte aujourd'hui environ 130.

Site Internet de la Cress des Pays de la Loire : www.cress-pdl.org



À vos agendas



Le mardi 25 mai, en Mayenne Journée nationale de l'accès au droit

Le mardi 25 mai, Journée nationale de l'accès au droit avec diverses actions organisées en Mayenne à l'initiative du Conseil départemental d'accès au droit (CDAD 53). Pour tous renseignements, tél. 06 24 22 74 40 ; mél. cdad.mayenne@gmail.com ; site Internet : <https://www.cdad-mayenne.fr/>

Permanences téléphoniques juridiques sur rendez-vous avec...

- ✓ des avocats du barreau de Laval (prise de rendez-vous au 06 24 22 74 40) ;
- ✓ des notaires (prise de rendez-vous au 02 41 25 37 37) ;
- ✓ le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles de la Mayenne (CIDFF 53), en direction des aidants de personnes en situation de handicap – hors mesures de protection (prise de rendez-vous au 02 43 56 99 29) ;
- ✓ un conciliateur de justice (prise de rendez-vous au 06 24 22 74 40) ;

- ✓ l'Association d'aide aux victimes d'infractions pénales de la Mayenne – Adavip 53 (prise de rendez-vous au 02 43 56 40 57).

Permanence avec un conciliateur de justice en présentiel, au point justice de la mairie annexe de Château-Gontier-sur-Mayenne (prise de rendez-vous au 02 43 09 55 80).

Visioconférence avec les délégués départementaux de la Défenseure des droits (inscriptions par courriel : cdad.mayenne@gmail.com).

En partenariat avec le CÉAS de la Mayenne, le CDAD 53 diffuse un *Guide d'accès au(x) droit(s) en Mayenne* : <http://www.ceas53.org/uploads/pdf/Guide%20et%20r%C3%A9pertoires%20de%20la%20Mayenne/Guide-d-acces-aux-droits-01-03-2021.pdf>



La pensée hebdomadaire

« *Je ne pense pas qu'il faille rayer une partie de l'histoire française, comme la colonisation, mais je pense en revanche qu'il faut l'enseigner et l'expliquer plutôt que la taire. Trouvez-vous normal que, du haut de mes 39 ans, tout ce que je sais sur la question, je l'ai appris en dehors de l'école ? Ce n'est pas la République qui me l'a appris, c'est mon père.* »

Jean-Pascal Zadi, réalisateur et comédien issu d'une famille trouvant ses origines en Côte d'Ivoire, « Il y a autant d'identités noires en France que de Noirs » (propos recueillis par Jacques Mandelbaum), *Le Monde* du 8 juillet 2020.